

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : marie claude delfau <mc.delfau@orange.fr>

Date : 24/02/2019 19:37

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

DOMINIQUE BICHON

MONSIEUR,

Nous sommes **défavorables** au projet d'implantation d'éoliennes
sur le territoire de Lupsault et d'Auradour d'Aigre;

Les impacts sont négligés et les conséquences sur le territoire,

seront néfastes pour la population, faune, flore sites classés et paysagers

pièces PROJECTION DE PALES en Baviere, impacts immobiliers concentration d'éoliennes)

RECEVEZ MONSIEUR LE COMMISSAIRE nos salutations distinguées

BERNARD DELFAU

MARIE CLAUDE DELFAU

— Pièces jointes : —

Distance-eolienne.pdf

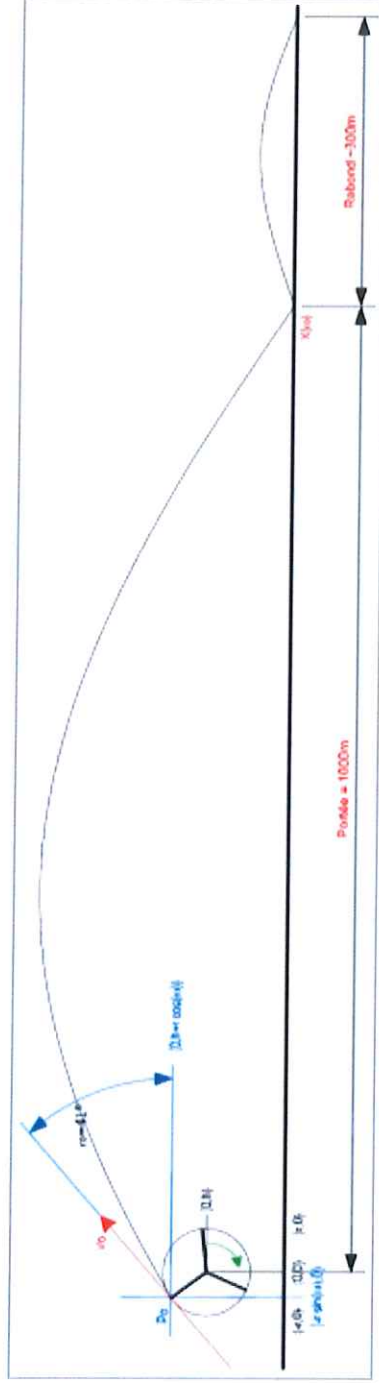
30 octets

Sécurité renforcée en cas d'accident

La règle 10H renforce la sécurité publique en cas d'accident. En effet, les lois élémentaires de la balistique nous enseignent que la distance de projection de débris de pale peut atteindre, dans le pire des cas, la distance de 10H.

« L'éjection en extrémité de pale est comparable à la balistique d'une pierre ou d'un projectile lancé par une fronde dont le centre serait l'axe du rotor et le rayon la longueur de la pale de l'aérogénérateur. »*

Par exemple, dans le cas d'une éolienne de 125 m de haut :



La portée est de 1000 m et le rebond d'environ 300 m, soit une distance totale d'environ 10H.

* Source : Annexe II de l'étude [La sécurité publique des centrales éoliennes industrielles](#) rédigée par les trois ingénieurs Jean-Pierre Abalain, Jean-Yves Chazal et Bernard Schumpp.

La règle 10H en Bavière